

## MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

[imprimé M2](#) dûment rempli et signé.

### **Augmentation du capital en numéraire**

- 1 exemplaire de l'assemblée Générale Extraordinaire constatant la réalisation de l'augmentation du capital, timbré et enregistré auprès de la recette des impôts.
- 1 exemplaire des statuts mis à jour, daté et certifié conforme par le représentant légal.
- 1 pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même les formulaires M2.
- 1 justificatif de parution de l'avis de modification dans un journal d'annonces légales avec le texte publié, date de parution et nom du journal publicateur, ou copie du journal d'annonces légales.

### **Augmentation du capital par apports en nature**

- 1 exemplaire du rapport du (ou des) commissaire(s) aux apports, daté et signé.
- 1 exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant approuvé l'augmentation du capital social, timbré et enregistré auprès de la recette des impôts (la mention d'enregistrement est en original), et certifié conforme par le représentant légal.
- 1 exemplaire des statuts mis à jour, daté et certifié conforme par le représentant légal.
- 1 pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même les formulaires M2.
- 1 justificatif de parution de l'avis de modification dans un journal d'annonces légales avec le texte publié, date de parution et nom du journal publicateur, ou copie du journal d'annonces légales.
- 1 copie du récépissé du dépôt du rapport du (des) commissaire(s) aux apports.

### **Réduction du capital**

- 1 exemplaire de l'acte constatant la réalisation de la réduction du capital social, timbré et enregistré auprès de la recette des impôts, et certifié conforme par le représentant légal.
- 1 exemplaire des statuts mis à jour, daté et certifié conforme par le représentant légal.
- 1 pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même les formulaires M2.
- 1 justificatif de parution de l'avis de modification dans un journal d'annonces légales avec le texte publié, date de parution et nom du journal publicateur, ou copie du journal d'annonces légales.

### Continuation malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

- 1 exemplaire de l'acte validant la poursuite de l'activité malgré la perte de plus de la moitié du capital, certifié conforme par le représentant légal.
- 1 pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même les formulaires M2.
- 1 justificatif de parution de l'avis de modification dans un journal d'annonces légales avec le texte publié, date de parution et nom du journal publicateur, ou copie du journal d'annonces légales.

### Reconstitution des capitaux propres

- 1 exemplaire de l'acte duquel résulte la reconstitution, certifié conforme par le représentant légal, ou copie du récépissé de dépôt d'acte.
- 1 pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même les formulaires M2.

### Coût des Formalités - Règlement par chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce – Tarifs 2019

Frais de Greffe	<b>195.38 €</b>
<i>mais</i> pour une société unipersonnelle dont l'associé unique personne physique assure personnellement la direction	<b>79.38 €</b>
Continuation malgré actif net	<b>79.38 €</b>
Reconstitution des capitaux propres	<b>79.38 €</b>
..	

Le conseiller formalités reste votre interlocuteur privilégié à tout moment du traitement de la formalité et assure un suivi en cas de difficulté.

**Redevance de votre CCI : 70 euros net de taxe**